

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SMECRU : 21 février 2020

Ordre du jour :

- 4- Création d'un poste de technicien-ne « observatoire, PGRE »
- 5- Création d'un poste de technicien-ne « CTENS »
- ~~6—Création d'un poste d'adjoint-e administratif~~
- ~~7~~-6-Autorisation donnée au Président pour la signature d'un procès-verbal de remise d'ouvrage avec la commune de Cruseilles concernant l'ouvrage de traversée du ruisseau de Pesse-Vieille
- ~~8~~-7-Autorisation donnée au Président pour la signature d'une décision de co-financement public dans le cadre de du programme INTERREG France-Suisse « Stop aux Invasives » en contrepartie des interventions du partenaire suisse HEPIA pour le SMECRU en France.

La numérotation des points tient compte des 3 délibérations prises par l'Assemblée en date du 13 février 2020.

Information :

- ~~1- Consultation sur le plan pluriannuel du Syndicat de Rivières les Usse (2021-2026)~~

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

Délégués suppléants :

- Avec voix :

DELEGUES EXCUSES : Monsieur Sylvain BLONDON (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ),

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Frank GIBONI, Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Henri CHAUMONTET.

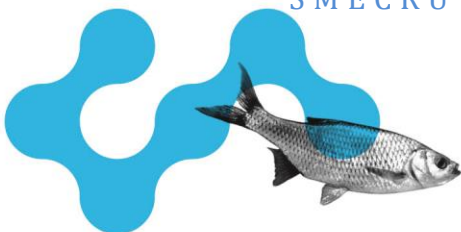
L'an deux mille vingt,

Le 21 février 2020 à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SMECRU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de **la mairie de Bassy**, sous la présidence de Monsieur **Christian BUNZ**.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité,
Monsieur Jean-Louis VIDAL est désigné secrétaire de séance.

La délibération n°6 est ajournée pendant la séance.



Le point d'information ne sera pas traité en séance. Il est reporté.

0/ Rappel sur les échanges sur les ressources humaines lors du DOB du 13 février 2020

Evolution des ressources humaines entre 2007 et 2019 :

Le tableau ci-dessous, présente l'évolution des ressources humaines entre 2007 et 2019.

Année	Chargée de mission		Comptable		Technicien Rivières		Technicien zones humides		Technicien Renfort	
	ETP	%	ETP	%	ETP	%	ETP	%	ETP	%
2007-2008										
2009	1 ETP	100%								
2011	1 ETP	100%			1 ETP	100%				
2012	1 ETP	100%			1 ETP	100%				
2013	1 ETP	100%	1 ETP	25%	1 ETP	100%				
2014	1 ETP	100%	1 ETP	50%	1 ETP	100%				
2015	1 ETP	100%	1 ETP	71%	1 ETP	100%				
2016	1 ETP	100%	1 ETP	71%	1 ETP	100%	1 ETP	100%		
2017	1 ETP	100%	1 ETP	71%	1 ETP	100%	1 ETP	100%		
2018	1 ETP	90%	1 ETP	80%	1 ETP	100%	1 ETP	100%		
2019	1 ETP	90%	1 ETP	80%	1 ETP	100%	1 ETP	100%	1 ETP	100%

NB : le technicien renfort a été embauché l'année en 2019 pour pallier à l'absence de la personne en poste sur la comptabilité (mission comptable et paie reprises temporairement par la chargée de mission, durant l'absence de l'agent en charge de la comptabilité et faute de candidat proposé par le Centre de Gestion). L'assemblée délibérante a ensuite souhaité garder le technicien renfort pour faire aboutir le maximum de projets sur la dernière année du Contrat de Rivières. Le poste de technicien renfort arrivera à échéance le 04 mars 2020.

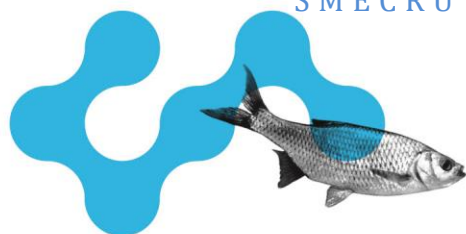
Synthèse des plans de charges 2020 des différents postes et hypothèse d'évolution :

Le tableau ci-après, présente, pour l'année 2020, par poste les missions réalisées et le nombre de jours s'y rattachant.

Quelques éléments de contexte :

% ETP ¹	Nbre de jours
100 %	226
90 %	203
80 %	181
70%	158
60%	136
50 %	113

¹ ETP : Equivalent temps plein

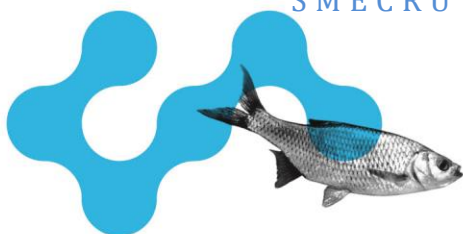


Programme d'actions prévisionnel 2020									
Objectifs de l'année N	Chargée Mission 100-->90 / 80 %	TK Zone Humide 100 %	TK Rivières 100%	TK PGRE 100%	Admin financier 80%-->70 %	TK CTENS	Assistant-e Compta	Temps total présenté	
	jrs	jrs	jrs	jrs	jrs	jrs	jrs	Jrs	%
Mission A - Construction de la stratégie globale 2020-2026	135	20	20	20	35	0	0	230	16%
Mission B - Volet Zones humides Mise en œuvre de la stratégie	0	123	0	0	0	0	0	123	9%
Mission C - Stratégie foncière Espace de Liberté	0	8	8	0	0	0	0	16	1%
Mission D - Valorisation du patrimoine lié à l'eau	0	7	0	0	0	0	0	7	0%
Mission E - Volet Hydromorphologie et dynamique fluviale	0	0	28	0	0	0	0	28	2%
Mission F - Volet Continuité écologique	0	0	35	10	9	0	0	54	4%
Mission G - Observatoire des cours d'eau et suivi des actions du syndicat	0	0	13	58	0	0	0	71	5%
Mission H - Gestion de la ripisylve et des habitats des cours d'eau	0	0	33	11	0	0	0	44	3%
Mission I - INTERREG puis au-delà de 2021, Contra Global	0	0	50	5	0	0	0	55	4%
Mission J - Plan de Gestion de la Ressource en Eau	15	0	0	93	0	21	0	129	9%
Mission K - Mission GEMAPI	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Mission L - Communication et sensibilisation habitants, élus, scolaire	7	5	5	5	3	57	9	91	6%
Mission M - Relations, concertation, appuis technique aux riverains, usagers, acteurs du territoire, collectivités	5	0	20	10	5	0	0	40	3%
Mission N - Natura 2000	0	51	0	0	0	0	0	51	4%
Mission O - CTENS Plateau des Bornes	5	0	0	0	35	105	0	145	10%
Mission P - Participation vie de la structure	121	12	14	14	71	14	92	338	24%
	288	226	225	226	158	197	101	1421	100%

Éléments explication et d'analyse 2020 et prospectives 2021-2026 :

Evolution des missions au sein de l'équipe actuelle. Equipe composée de 4 ETP en postes permanents :

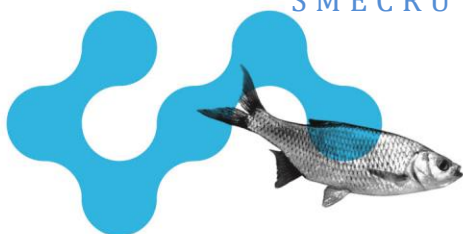
- **Chargée de mission / Responsable de structure (poste permanent):** évolution du poste vers du pilotage, du management et de la gestion des ressources de la structure type DGS dans l'objectif de répondre mieux aux attentes de l'équipe, des politiques et des partenaires institutionnels / financiers et techniques (point retour issu de l'étude Bilan du Contrat de Rivières). Les dossiers techniques qui étaient à ce jour rattachés à la chargée de mission : communication/sensibilisation, PGRE seront ventilés sur d'autres postes, **→ Poste qui reste en 2020 en surcharge de nombre de jours de travail effectif pour un 100% ETP (souhait de l'agent d'évoluer vers un poste à 80% /90%). Des ajustements avec le Président et le Bureau restent à trouver pour alléger la charge de travail de l'agent.**
- **Administrative / financier // Responsable administrative et financier (poste permanent):**



évolution du poste vers du pilotage de structure sous l'angle comptable/ financier. Les missions se limiteraient à : 1-de la comptabilité analytique lié à la multiplicité des actions (donc multiplicité des subventions, marchés, factures...) menées par le Syndicat de Rivières, 2-de la gestion des conventions (délégation de compétence, prestation de services), 3-des rendus de bilans annuels vers les membres du Syndicat de rivières + collectivités du CTENS Plateau des Bornes, 4-suivi de carrière. Les autres missions de type fonctionnement de la structure : gestion des factures de fonctionnement, suivi des formations / arrêt / congés, gestion des courriers / appel téléphonique / logistique seront reventilée dans d'autres postes.

→ **Poste dimensionnée dans la maquette ci-dessus pour répondre au souhait d'évolution de l'agent de 80% à 70% indiqué lors de son entretien individuel annuel.**

- **Technicien en charge des thématiques zones humides, Natura 2000, patrimoine lié à l'eau (poste permanent)** : Poste qui évolue peu en 2020, si ce n'est une augmentation du nombre de jours lié à la mission Natura 2000 (extension du site). L'activité zones humides est constante d'une année à l'autre et le sera sans doute sur les 6 prochaines années. Les possible évolutions en termes de charge de travail se trouve : 1-les conséquences en termes d'actions à la suite de l'extension du Natura 2000, 2-le niveau d'ambition des élus du territoire sur la thématique patrimoine liée à l'eau.
→ **Poste correctement dimensionné pour 2020.**
- **Technicien en charge rivières, ripisylves, INTERREG (poste permanent)** : poste dont le volume d'activité sera lié au niveau d'ambition des élus du territoire sur la période 2020-2026 à mener certaines actions rivières moins bien aidées par les financeurs que sous le Contrat de Rivières 2014-2019. Néanmoins, 2 gros projets rivières restent encore à venir : restauration hydromorphologique du secteur Bonlieu, continuité écologique sur le Fornant. A cela s'ajoute les projets sur la ripisylve et la lutte contre les invasives. Le poste devra sans doute évoluer vers la prise en compte de la thématique inondation (GEMAPI) sur le territoire.
→ **Poste correctement dimensionné pour 2020**
Attention l'agent occupe depuis 3 ans son poste, son contrat arrivera à échéance le 2 avril 2020 prochain. Il convient de relancer une consultation.
- **Technicien observatoire et PGRE** : ce poste reprend en partie les missions techniques de la chargée de mission pour ce qui concerne le PGRE (projets techniques) ainsi que le déploiement de l'ensemble des observatoires. Observatoires nécessaires pour la transmission des données à l'Etat, l'Europe....
→ **Poste correctement dimensionné pour 2020. Mais le contrat de la personne en poste arrive à échéance le 4 mars prochain.**
- **Technicien CTENS Plateau des Bornes, concertation citoyenne PGRE, classe d'eau, communication** : Les principales missions de ce technicien sont directement et



majoritairement rattachées à la mise en œuvre technique du CTENS du Plateau des Bornes. Il est également proposé d'y rattacher 2 missions gérées antérieurement par la chargée de mission : la concertation citoyenne sur le PGRE, le suivi des Classes d'Eau des UsseS et la communication.

→ Poste correctement dimensionné pour 2020.

- **Poste assistante comptable** : l'agent sur ce poste reprendra les missions antérieurement occupées par la responsable administrative et financier et ne pouvant plus être assuré au regard du surcroît du volume d'activité et du souhait de diminuer son temps de travail. Ainsi, les missions rattachées sur ce poste concerneront : la gestion des factures de fonctionnement, suivi des formations / arrêt / congés, gestion des courriers / appel téléphonique / logistique seront reventilée dans d'autres postes.

→ Poste correctement dimensionné pour 2020.

Coûts des postes et subventions possibles :

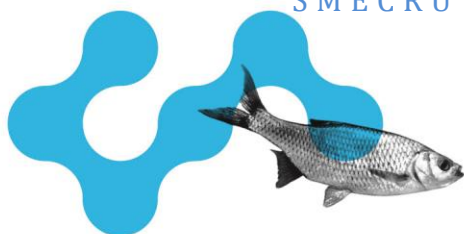
PREVISIONS 2020							
Poste occupé	Nbre jours travaillés sur l'année (jours)	salaires annuels bruts (€)	charges patronales annuelles (€)	Total coûts salariaux annuels (€)	Subvention sur charges de personne	Reste à charge sur ch pers (€)	Subvention sur charges attachées au ch de personnel
Responsable de structure	226	41 100	18 300	59 400		59 400	
Responsable financier	158	16 779	7 900	24 679		24 679	
Technicien-ne rivières n°1	226	26 000	12 000	38 000	19 000	19 000	5 700
Technicien-ne zones humides	226	26 800	16 000	42 800	26 750	16 050	6 420
Technicien-ne PGRE	226	24 000	11 300	35 300	17 650	17 650	17 650
Technicien-ne CTENS	200	24 400	11 600	36 000	21 600	14 400	
Assistant-e comptable	101	10 200	4 590	14 790		14 790	
TOTAL	1 363	169 279	81 690	250 969	85 000	165 969	29 770
						136 199 €	

A partir du scénario proposé :

- Le reste à charge sur les charges de personnel est estimé à 166 K€,

- Sur ce montant, l'Agence de l'eau et le Département contribueront au frais des structures à hauteur de 30 K€ €,

→ Soit un total de reste à charge lié aux charges de personnel de 136 K€



1 / Création d'un poste de technicien-ne « observatoire, PGRE »

Le Président présente le contexte et propose à l'assemblée délibérante :

Motif du recrutement :

Lors du Comité Syndical du 13 février 2020, le planning d'activité de la structure pour l'année en cours a été présentée. Pour répondre à la volonté des élus à savoir retisser des liens plus étroits entre le Syndicat et les élus du territoire, les EPCI et les partenaires techniques et institutionnels (des éléments de bilan issus de l'étude « bilan, évaluation du Contrat de Rivières 2014-2019 ») et dans la perspective à court terme d'évolution du Syndicat de Rivières des Usse vers une structure labellisée de type Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), il convient de modifier le contenu du poste permanent de chargé-e de mission.

Pour rappel, le poste de chargé-e de mission était composé de missions techniques (portage, animation et coordination du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, sensibilisation dans les écoles etc.) et de missions de pilotage de la structure (définition et pilotage de stratégie globale de la structure, organisation et animation des instances décisionnelles, management de l'équipe etc.).

Compte tenu du plan de charge pour l'année 2020 et dans la perspective du contenu du programme pluriannuel 2021-2026, il est proposé de dissocier sur le poste de chargé-e les dossiers techniques, des missions de pilotage de la structure.

Dans ce contexte, le Président propose la création d'un poste permanent à temps complet du cadre des emplois des Techniciens Territoriaux de la catégorie B dont les fonctions sont présentées ci-après. La permanence du poste se justifie par le type de missions de caractère durable que le technicien remplira.

Le Président précise par ailleurs que les missions rattachées à ce poste sont éligibles aux subventions de publiques, notamment celles de l'Agence de l'eau (détail fourni en séance).

Nature de la fonction : Technicien-ne « observatoires et gestion quantitative de la ressource en eau ».

Cadre d'emploi : cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Grade : technicien, technicien principal 1ere classe, technicien principal 2eme classe

Motif et missions :

Coordination du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) :

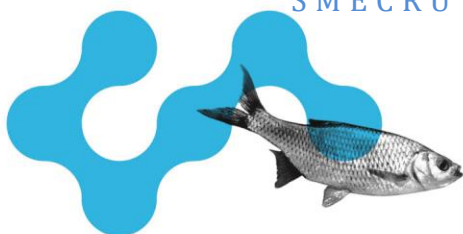
Animation de la démarche territoriale :

- Animer, suivre les projets inscrits au PGRE en lien avec les maitres d'ouvrages (collectivités), les services de l'Etat (DDT, Agence de l'eau),
- Animation, organisation des comités technique et décisionnel du PGRE,
- Répondre à l'appel à projets « économie d'eau de l'Agence de l'Eau » et suivre les actions.

Observatoire des débits et des prélèvements :

SMECRU - Comité Syndical du 21 février 2020

Page 6 | 17



- Coordination de l'étude observatoire des usages pour le suivi des prélèvements sur la ressource et des débits visant la création d'une base de données aidant à la prise de décision des élus et des services de l'Etat
- Suivi des débits des cours d'eau en période d'étiage,
- Participation au comité sécheresse, transmission des informations de situation des débits auprès des services de l'Etat.

Schéma territorial pour l'économie et la ressource en eau sur le bassin versant des UsseS.

- Suivi des 17 diagnostics eau potable en cours,
- Suivi du schéma directeur d'eau potable de la CC UsseS et Rhône (en lien avec la responsable du Syndicat de Rivières)
- Suivi du schéma territorial pour l'économie et la ressource en eau sur le bassin versant des UsseS (en lien avec la responsable du Syndicat de Rivières)

Coordination des observatoires des cours d'eau :

SUIVI DES DIFFERENTS OBSERVATOIRES DEJA EN COURS :

-coordonner en lien avec les partenaires techniques et financiers des études de températures, peuplements piscicoles

MISE EN ŒUVRE DE L'OBSERVATOIRE QUALITE :

-lancement de l'étude suite à la sélection du prestataire

-coordonner et assurer la mission en tant que maître d'ouvrage en lien avec les partenaires financiers

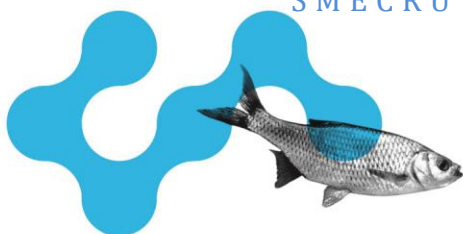
Participation aux missions transversales de la collectivité :

- recherche de financements / appel à projets, suivi financier, administratif et des subventions etc...

-réunion d'équipe, contenu technique en vue des assemblées délibérante, contribution aux documents de communication, soutien aux actions des collègues, participation à des évènements locaux,

Niveau de recrutement / expérience : minimum BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de l'environnement / rivières / grand cycle de l'eau. Expérience minimum 3 ans souhaitée.

Rémunération : selon expérience et selon la grille de la fonction publique territoriale filière TECHNIQUE catégorie B.



Sur le rapport de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le **Comité Syndical à l'unanimité** :

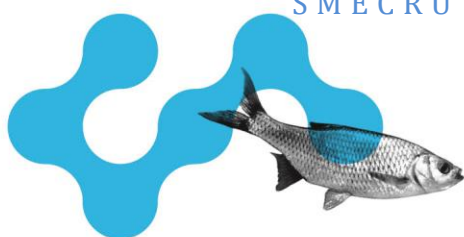
- **DECIDE** la création d'un emploi de Technicien-ne « observatoires et gestion quantitative de la ressource en eau » qui pourra être pourvu à compter du 25 mars 2020 (en raison de du risque potentiel de rupture de la continuité de service dont les motifs ont été exposés ci-dessus) dans les **grades de technicien, technicien principal 1ere classe, technicien principal 2eme classe**, relevant de la **catégorie B à temps complet** pour 35 heures pour exercer les missions suivantes :
 - Coordination du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE),
 - Coordination des observatoires des cours d'eau,
 - Participation aux missions transversales de la collectivité.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier au minimum BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de l'environnement / rivières / grand cycle de l'eau. Expérience minimum de 3 ans et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et percevra le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Pour le financement de ce poste, le S.M.E.C.R.U sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de Haute-Savoie.



2 / Création d'un poste de technicien-ne « CTENS »

Le Président **présente le contexte et propose à l'assemblée délibérante :**

Motif du recrutement :

Par délibération 2015-11-03 du 15 novembre 2015, l'assemblée délibérante du SMECRU a, à l'unanimité :

- Approuver le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024),
- Approuver l'engagement du Syndicat de Rivières sur les actions le concernant,
- Valider le Syndicat de Rivières en tant que chef de file de la démarche.

Endossant le rôle de « chef de file », le Syndicat de Rivières a été désigné de manière officielle, et préalablement à la phase d'exécution du CTENS, par une délibération de chaque assemblée délibérante des collectivités engagées dans la démarche contractuelle CTENS à savoir les 12 communes du Plateau des Bornes (amont du bassin versant des Usse) et les collectivités GEMAPIENNES (SM3A, et Grand Annecy).

Pour mener à bien sa mission de chef de file, le Syndicat de Rivières a évalué son besoin en équivalent temps plein à hauteur de 0,75 ETP. Aussi, il convient de recruter une personne qui sera en charge des différentes missions afférentes au CTENS.

Lors du Comité Syndical du 13 février 2020, le planning d'activité de la structure pour l'année en cours a été présentée.

Compte tenu du plan de charge pour l'année 2020, dans la perspective du contenu du programme pluriannuel 2021-2026 et plus spécifiquement de l'animation, de l'exécution et du suivi du programme pluriannuel CTENS 2020-2024, le Président propose la création d'un poste de technicien relevant de l'application de l'article 3-2 dans l'attente de la publication du décret relatif au recrutement sur un Contrat de projet.

Ce poste relèvera du cadre des emplois des Techniciens Territoriaux de la catégorie B dont les fonctions sont présentées ci-après.

Le Président précise que les missions liées au CTEN rattachées à ce poste seront pour partie éligibles aux subventions de publiques, notamment celles du Département de la Haute-Savoie (selon le détail fourni en séance).

Nature de la fonction : Technicien-ne « CTENS Plateau des Bornes, animation – concertation – communication territoriale ».

Cadre d'emploi : cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Grade : technicien, technicien principal 1ere classe, technicien principal 2eme classe

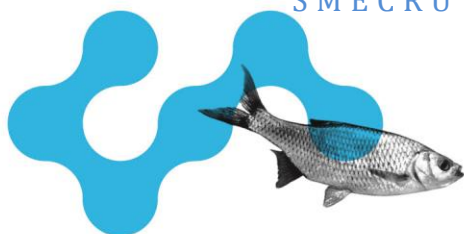
Motif et missions :

Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) n°2 Plateau des Bornes (2020-2024) :

Animation de la démarche :

SMECRU - Comité Syndical du 21 février 2020

Page 9 | 17



- a) Coordination et animation générale et gouvernance du CTENS : organisation et animation des instances décisionnelles du CTENS (rédaction, envoi et suivi des convocations, compte-rendu, délibérations...) et des instances de travail,
- b) Coordonner et animer les différents acteurs et partenaires du CTENS (communes adhérentes, GEMAPIENS), les partenaires financiers, institutionnels et techniques, les citoyens..., Assurer de l'information régulière
- c) Assurer la cohérence des politiques et des démarches contractuelles en cours sur le Plateau des Bornes (SAGE, CTENS, SRCE, SCOT, PLU, etc.),
- d) Suivre la procédure contractuelle dans ses volets administratifs et financiers, élaborer les demandes de subventions et participer aux budgets annuels
- e) Evaluer et réajuster les actions en lien avec les partenaires et les élus en fonction des résultats
- f) Recherche de financements complémentaires.

La mission a) et b) s'exécuteront en lien avec la responsable.

Les missions d), e), f) s'exécuteront en lien avec la responsable administratif et financier

Exécution du CTENS : Coordination et mise en œuvre des opérations du CTENS :

- Organisation de la signature du CTENS en 2020 avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (mission à réaliser en priorité lors de la prise de poste),
- Rédaction et pilotage des marchés publics et lancement/suivi des consultations,
- Mise en œuvre des opérations sous maîtrise d'ouvrage du syndicat : relation avec les prestataires, suivi des travaux, validation du compte-rendu technique et transmission aux maîtres d'ouvrage, suivi des plans de gestion, des études,
- Assurer la communication et la sensibilisation du projet, en lien avec les communes, les partenaires et prestataires,
- Participer et échanger avec les autres acteurs du département autour de la thématique des espaces naturels sensibles.

Mise en place d'un tableau de bord, suivi des indicateurs, bilan des actions techniques

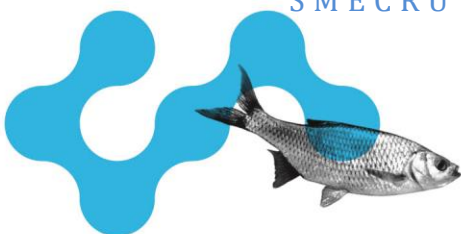
Communication, concertation, sensibilisation :

Suivi de la démarche Classe d'Eau des UsseS, appui à la mise en œuvre des actions de communication / sensibilisation voire de concertation citoyenne : marché de communication.

Participation aux missions transversales de la collectivité :

- recherche de financements / appel à projets, suivi financier, administratif et des subventions etc...
- réunion d'équipe, contenu technique en vue des assemblées délibérante, contribution aux documents de communication, soutien aux actions des collègues, participation à des évènements locaux,

Niveau de recrutement / expérience : minimum BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de gestion des milieux aquatiques / environnement / animation territoriale. Expérience minimum 3 ans souhaitée.



Rémunération : selon expérience et selon la grille de la fonction publique territoriale filière TECHNIQUE catégorie B.

Sur le rapport de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le **Comité Syndical à l'unanimité** :

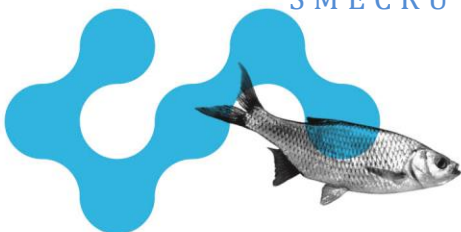
- **DECIDE** la création d'un emploi de Technicien-ne « CTENS Plateaux des Bornes, animation – concertation – communication territoriale » à compter du 1^{er} avril 2020 dans les **grades de technicien, technicien principal 1ere classe, technicien principal 2eme classe**, relevant de la **catégorie B à temps complet** pour 35 heures cadre pour exercer les missions suivantes :
 - Coordination du CTENS Plateau des Bornes (2020-2024),
 - Communication, sensibilisation et concertation,
 - Participation aux missions transversales de la collectivité.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

L'agent devra donc justifier au minimum d'un BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de gestion des milieux aquatiques/environnement/ animation territoriale et d'une expérience minimum 3 ans et sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et percevra le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Pour le financement de ce poste, le Syndicat de Rivières sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de Haute-Savoie ainsi que des cotisations des collectivités engagées sur le CTENS n°2 Plateau des Bornes selon les clefs de répartition en vigueur.



3 / Création d'un poste d'adjoint-e administratif

Le Président **présente le contexte et propose à l'assemblée délibérante :**

Motif du recrutement :

Lors du Comité Syndical du 13 février 2020, le planning d'activité de la structure pour l'année en cours a été présentée.

Compte tenu de l'évolution de la structure à moyen terme, sa transformation en structure labellisée de type Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), l'intégration du pilotage et de la coordination du Contrat de Territoire d'Espaces Naturels Sensibles (CTENS) n°2 Plateau des Bornes (2020-2024) etc. les missions d'ordre d'administration générale, de gestion financière et comptable vont aller en s'accroissant.

Actuellement le Syndicat de Rivières dispose d'un poste permanent à temps complet, occupé par un agent titulaire exerçant à temps partiel sur autorisation à 80%. Les besoins du SMECRU évoluent et l'étude des besoins des services réalisés en interne et présentée lors du Comité Syndical du 13 février 2020 met en évidence 2 besoins de niveau administratif représentant au total 41,5 heures hebdomadaires. En accord avec l'actuel agent administratif qui souhaite recentrer ses missions sur le pilotage comptable et financier de la structure à savoir :

- la gestion des conventions (délégation de compétence, prestation de service),
- les rendus de bilans annuels et pluriannuels vers les membres du Syndicat de rivières + collectivités du CTENS Plateau des Bornes,
- l'élaboration du budget, du compte administratif, la préparation des délibérations budgétaires,
- ressources humaines,
- suivi de carrière.

Compte tenu du plan de charge pour l'année 2020 et dans la perspective du contenu du programme pluriannuel 2021-2026 et des précisions ci-dessus, le Président propose la création d'un poste permanent non complet du cadre des emplois des adjoints administratifs de la catégorie C dont les missions sont exposées ci-après.

Le Président précise par ailleurs que les missions rattachées à ce poste ne sont pas éligibles aux subventions publiques car elles sont rattachées aux frais de structure.

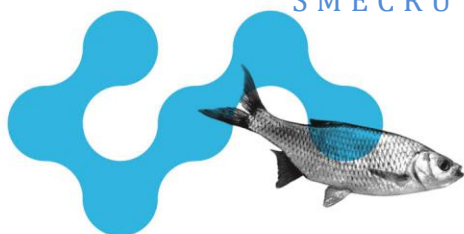
Nature de la fonction : Assistant de gestion

Cadre d'emploi : cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Grade : adjoint administratif

Motif et missions :

Assistance à la gestion comptable et financière de la structure, secrétariat administratif :



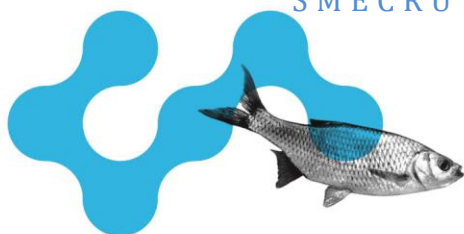
- Saisie et mise en paiement des factures (charges de structure, charges relatives aux opérations préalablement validées et annotées des informations comptables, « marché » et analytiques),
- Appui au responsable administratif et financier sur les missions de gestion des conventions (délégation de compétence, prestation de services...), appels à cotisation, gestion des subventions, suivi et exécutions des marchés,
- Etablissement des paies,
- Gestion des arrêts (CIGAC, assurance statutaire, CPAM), des congés
- Suivi des formations
- Logistique de la structure : suivre les consommables y compris véhicules, consulter les fournisseurs
- Réception appels téléphoniques, courriers (suivi des courriers avec la Préfecture)
- Appui à l'organisation des réunions des instances décisionnelles (réservation de salle, mise en page de document, scan / classement de documents, mise en ligne des compte rendus...)
- Réalisation des registres des délibérations
- Relecture et mise en page de compte-rendus

Participation aux missions transversales de la collectivité :

-réunion d'équipe, contenu technique en vue des assemblées délibérantes, contribution aux documents de communication, soutien aux actions des collègues, participation à des évènements locaux,

Niveau de recrutement / expérience : minimum BAC à BAC +2 avec une spécialité dans les domaines de la comptabilité et de la gestion. Expérience minimum 3 ans souhaitée.

Rémunération : selon expérience et selon la grille de la fonction publique territoriale filière ADMINISTRATIVE catégorie C.



Sur le rapport de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le **Comité Syndical à l'unanimité décide d'ajourner la délibération aux motifs :**

- La création du poste d'adjoint administratif ne peut être justifiée par le fait que l'agent actuellement en poste sur la comptabilité souhaite diminuer son temps de travail de 80% à 70%,
- Le besoin de la structure en comptabilité / administratif et secrétariat ne peut être mené sur un temps de travail de 70 %,
- L'augmentation des missions sur le poste depuis 2015 est certaine, néanmoins, elle ne peut justifier la création d'un poste équivalent à 0,5 ETP. Un complément de poste de 0,2 ETP à 0,3 ETP pourrait être proposé. Cette décision sera prise par la nouvelle assemblée délibérante.

3/ Autorisation donnée au Président pour la signature d'un procès-verbal de remise d'ouvrage avec la commune de Cruseilles concernant l'ouvrage de traversée du ruisseau de Pesse-Vieille

Contexte

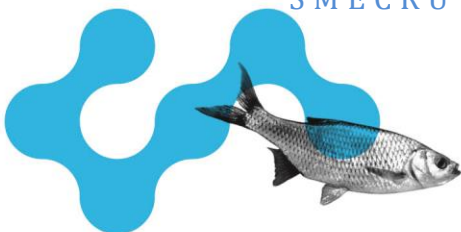
Entre les lieux-dits Chosal et Les Goths, sur la commune de Cruseilles, la route communale traverse le ruisseau de Pesse-Vieille, peu avant sa confluence avec les UsseS. Cette traversée était initialement rendue possible par la présence de deux buses sous la chaussée. Toutefois, cet ouvrage ne permettait pas un écoulement optimal du ruisseau et générerait un engravement à son amont immédiat. En période de crue, cela augmenterait le risque de débordement et d'inondation de la chaussée.

En parallèle, un seuil béton situé à la confluence du ruisseau avec les UsseS, ainsi que le profil du cours d'eau sur ses 70 derniers mètres avant sa confluence, empêchaient la remontée des poissons vers les zones refuges du ruisseau.

Lors de la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique des UsseS au droit du seuil de Chosal (travaux réalisés en 2017) dans le cadre de la fiche action VB.1.1. CONT1 du Contrat de Rivières des UsseS, les partenaires politiques, techniques et financiers ont décidé de restaurer également la partie aval du ruisseau de Pesse-Vieille. L'aménagement du ruisseau de Pesse-Vieille avait un double objectif :

- restaurer la continuité écologique du ruisseau vers les zones refuges qu'il abrite sur son secteur aval,
- augmenter la capacité hydraulique de l'ouvrage de traversée afin de limiter les risques d'engravement et de débordement sur la route communale.

En vertu d'une cohérence générale hydraulique, écologique, mais aussi pour réaliser des économies sur la réalisation des travaux et simplifier les démarches administratives, il a été décidé que l'ensemble de l'aménagement serait réalisé sous la maîtrise d'un seul maître d'ouvrage. C'est ainsi que le Syndicat de Rivières a assuré la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux en accord avec la commune de Cruseilles, qui a également suivi les opérations tout au long des travaux.



A l'automne 2018, l'aménagement du ruisseau de Pesse-Vieille depuis l'amont du passage de la route jusqu'à sa confluence avec les UsseS a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SMECRU. Ces travaux ont inclus le remplacement des buses par un pont cadre de section hydraulique plus importante. Quelques ajustements ont ensuite été réalisés en 2019 (ajustement de certains blocs à l'amont et à l'aval de l'ouvrage).

L'ouvrage de traversée, bien qu'ayant fait l'objet de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU, reste propriété de la commune de Cruseilles, tel que l'ouvrage initial (passage busé), son entretien restant à la charge de la Commune.

Un procès-verbal de remise d'ouvrage sera donc rédigé et signé par le propriétaire et gestionnaire des ouvrages (la commune de Cruseilles) et le maître d'ouvrage (le SMECRU).

Extrait dudit procès-verbal :

« Article 1 - Ouvrages concernés

L'aménagement remis à la commune est ainsi constitué :

- Pont de traversée du ruisseau de Pesse Vieille
- Enrochements de protection du pont de traversée du ruisseau de Pesse Vieille, situés à l'amont et à l'aval de celui-ci »

(...)

« Article 2 - Modalités financières

Les travaux, incluant la maîtrise d'œuvre liée, ont coûté 119 923,58 € TTC.

Ils ont été co-financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le SMECRU.

L'ouvrage remis est défini par les documents suivants, nécessaires à leur exploitation ou entretien :

- Plan de récolement
- Procès-verbal de réception des travaux

L'ensemble des documents mentionnés ci-dessus est remis en annexe du présent document.

Cet ouvrage a été réalisé en exécution du marché de travaux n°2017-07 et du marché de service (maîtrise d'œuvre) n°2018-06, sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU. Il a été réceptionné sans réserve en date du 11/12/2019, après levée des réserves émises au préalable.

Article 3 - Remise d'ouvrage

Le propriétaire et gestionnaire reconnaît la conformité et le bon entretien des ouvrages.

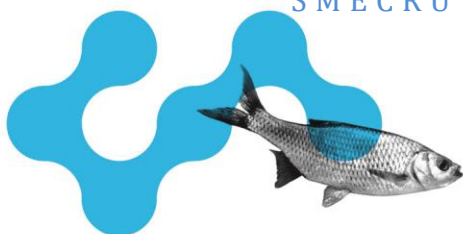
Le propriétaire et gestionnaire déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DU/...../..... (NOTE : date selon les délibérations du comité syndical du Syndicat de Rivières et du Conseil Municipal de Cruseilles) la remise des ouvrages par le maître d'ouvrage (SMECRU) au propriétaire et gestionnaire (Commune de Cruseilles) est constatée.

Le propriétaire et gestionnaire assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés.

Le propriétaire et gestionnaire assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant, pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Chaque signataire est chargé d'effectuer, le cas échéant, les opérations comptables liées à cette remise d'ouvrage pour actualisation de son inventaire comptable. »



⇒ Afin de permettre la signature de ce PV et donc la remise de l'ouvrage à la commune, une délibération approuvant le PV et autorisant le Président à le signer est nécessaire.

Après avoir débattu, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le procès-verbal de remise d'ouvrage – ouvrage de traversée du ruisseau de Pesse-Vieille réaménagé dans le cadre des travaux de rétablissement de la continuité écologique du ruisseau de Pesse-Vieille – Commune de Cruseilles
- **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage – ouvrage de traversée du ruisseau de Pesse-Vieille réaménagé dans le cadre des travaux de rétablissement de la continuité écologique du ruisseau de Pesse-Vieille avec la commune de Cruseilles ;
- **DIT** que les opérations comptables nécessaires à l'exercice de cette mission seront inscrites au budget 2020.

4/ Autorisation donnée au Président pour la signature d'une décision de co-financement public dans le cadre de du programme INTERREG France-Suisse « Stop aux Invasives » en contrepartie des interventions du partenaire suisse HEPIA pour le SMECRU en France.

Contexte

Le programme de coopération INTERREG France-Suisse « Stop aux Invasives » est en cours de mise en œuvre. La technique innovante de stérilisation thermique profonde a été testée sur plusieurs sites en 2019, sur le bassin versant des Usse ainsi que sur les territoires voisins français et suisses, partenaires du programme. D'autres techniques sont également en cours de test sur ces territoires.

Un suivi scientifique spécifique à l'évaluation de la technique innovante de stérilisation thermique profonde est en cours. Les résultats de celui-ci permettront de préciser l'efficacité et les modalités d'utilisation de cette nouvelle technique. Ce suivi est piloté par le partenaire suisse HEPIA.

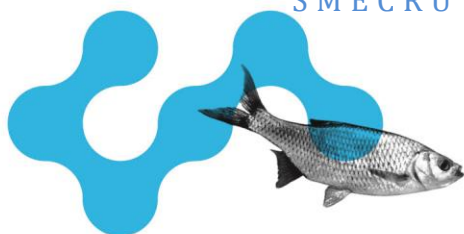
Dans ce cadre un cofinancement public est prévu, en contrepartie des interventions du partenaire suisse HEPIA pour le SMECRU, en France. Ce co-financement représente un montant de 27 624,31€ (soit 30 000 CHF).

Par la délibération n°2018-02-03, le Comité Syndical approuvait à l'unanimité :

- le projet de programme de coopération territoriale européenne INTERREG V France-Suisse 2014-2020 : Dispositif opérationnel d'éradication des invasives par l'innovation technique et la reconstitution des milieux indigènes,
- le plan de financement du programme,

Et s'engageait à l'unanimité à :

- réaliser les actions du programme conformément aux propositions techniques du partenariat, sous réserve de leur faisabilité technique, du respect des engagements des différents partenaires et de la capacité financière de la collectivité,



- cofinancer le programme à hauteur de 87 884,20 € TTC sur 4 ans par autofinancement.
Et dit que les crédits nécessaires à l'exercice de cette mission seraient prévus au budget,

Le Comité Syndical autorisait le Président à :

- signer la convention inter-partenaire au titre du FEDER pour la réalisation du programme, ainsi que tous les documents contractuels qui y sont liés,
- solliciter des subventions correspondantes auprès du FEDER, et auprès de tout autre financeur dans le cas où ces opérations répondent à leurs critères d'éligibilité.

Dans le plan de financement (annexe 1) apparaissait bien le co-financement susmentionné. Néanmoins le Comité Syndical ne s'est pas prononcé explicitement sur ce co-financement. Raison pour laquelle une nouvelle délibération doit être prise pour autoriser le Président à signer une décision de co-financement avec le partenaire suisse HEPIA.

- ⇒ **Afin de régulariser cela, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération, autorisant le Président à signer une décision de co-financement public dans le cadre de du programme INTERREG France-Suisse « Stop aux Invasives » en contrepartie des interventions du partenaire suisse HEPIA pour le SMECRU en France, d'un montant de 27 624,31€, par autofinancement.**

Après avoir débattu, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer une décision de co-financement public dans le cadre de du programme INTERREG France-Suisse « Stop aux Invasives » en contrepartie des interventions du partenaire suisse HEPIA pour le SMECRU en France, d'un montant de 27 624,31€, par autofinancement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'exercice de cette mission seront inscrits au budget 2020.

La séance est levée à 21h30

